

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 22 (1975)
Heft: 9

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Association fribourgeoise
pour la protection des civils

Une action centrée sur les temps de paix

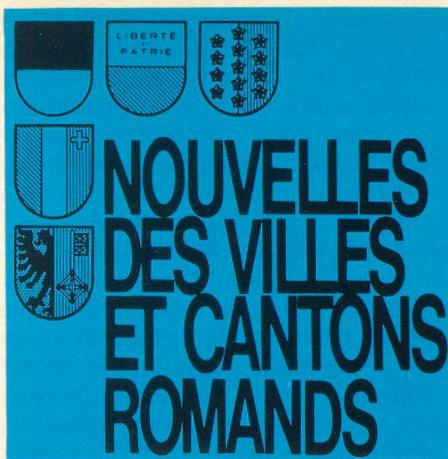
Il ressortit nettement de la seconde assemblée générale de l'association fribourgeoise pour la protection des civils, qui se tenait samedi après-midi à la Commanderie de la caserne de la Panche, que si la protection civile était axée à la base sur les temps de guerre, elle s'est modifiée pour centrer son action sur les cas de catastrophe en temps de paix. Le colonel Charles Reichler, président de l'association, releva la présence de MM. François Nordmann, conseiller communal, Jean-Paul Donzallaz, directeur de l'Office cantonal de la protection civile, du colonel Pierre Piller, président de l'Union des sociétés militaires du canton, du brigadier André Dessibourg, cdt zo ter 1, et de M. Gabriel Bise, adjoint à la direction de l'Office fédéral de la protection civile.

«Si 1974 fut une année de renaissance et de développement, 1975 sera une année de transition et de croissance afin que l'association puisse reprendre, en 1976, un cycle normal d'activités», souligna M. Reichler dans son rapport. L'année écoulée fut fructueuse. L'association, qui fut représentée à maintes reprises dans divers organismes, étudie actuellement la possibilité d'organiser un concours de dessins d'enfants, tel qu'il fut mis sur pied en Valais. Mais ce projet exige, en plus des préparatifs, la collaboration de l'instruction publique et des enseignants.

Dans son rapport relatif au recrutement, M. Gil Verillette, adjoint à la direction de l'Office cantonal de la protection civile, mit en relief le rôle important que doivent jouer les industries dans le domaine de la protection civile. L'office cantonal installera cet automne, au Comptoir de Fribourg, un stand d'information. Le recrutement pourra ainsi s'effectuer à tous les niveaux, mais provenant d'une source extérieure à l'Etat, c'est-à-dire de l'association.

Orientation de la protection civile fribourgeoise

A l'aide de diapositives, M. Jean-Paul Donzallaz fit le tour des diverses questions touchant à la protection civile



fribourgeoise. L'office cantonal est responsable auprès de la Confédération des lois concernant la protection civile. Seules les communes de plus de 1000 habitants sont astreintes à former un organisme de protection civile. Elles sont actuellement au nombre de 35 dans le canton, représentant ainsi une concentration de 110 000 personnes sur 180 000. L'office cantonal, qui s'occupe également de planifier le regroupement des petites communes, est divisé en deux secteurs: le secteur administratif qui a son siège à Fribourg, et l'instruction. Ce dernier secteur est centralisé à Sugiez pour l'ensemble des communes et établissements. C'est grâce à la participation financière du canton de Neuchâtel que ce centre fut créé et aménagé en 1965 sur l'ancien emplacement du 2e cantonnement de correction des eaux du Jura. Il s'est fixé pour but de former, dans chaque commune, des éléments opérationnels. Pour l'instant, la situation semble satisfaisante. Quant aux cours de répétition annuels, ils sont organisés dans les communes où le personnel et le matériel sont suffisants.

Constructions

«Un arrêté du Conseil d'Etat du 13 février 1970 fixe l'obligation pour 66 entreprises industrielles et 99 organisations diverses (hôpitaux, asiles, instituts, monastères) de constituer un organisme de protection» se plut à relever M. Donzallaz. Et le canton est responsable en ce qui concerne la désignation des organismes astreints à la protection civile.

Les constructions sont de deux ordres: public et privé. Les organismes de protection civile publics regroupent les postes de commandements, postes sanitaires, etc. Ils sont prévus sous les bâtiments publics, ayant à leur disposition des réserves d'eau et de carburant permettant une autonomie de deux semaines. La ville est bien équipée dans ce domaine. Les constructions ne sont pas encore achevées. La dernière a été entreprise à l'école

du Jura. De plus 179 abris privés furent construits en 1974. Ils forment à ce jour un total de 2097.

Cours de secourisme

Mais le but premier de l'association est de toucher toutes les couches de la population, de les informer sur le rôle de la protection civile puis, dans une autre phase, de développer ces connaissances. Certaines écoles secondaires, au total plus de 3000 élèves, ont déjà bénéficié de cours de secourisme. Le bilan semble positif.

En fin d'après-midi, un film «Radiations», mis à disposition par l'office cantonal, montra, à l'aide de quelques exemples, quel devrait être le comportement de chaque autorité et de la population en face d'une menace nucléaire. F. J.

«Tribune de Lausanne le matin»,
25. 7. 1975

Affaires
romontoises et châtelaises

Impôts augmentés? Hôpital souterrain

Le Conseil général de Romont s'est réuni pour approuver les comptes et ratifier une série d'opérations immobilières.

Pour la première fois depuis 15 ans, les comptes bouclent par un déficit de 145 300 fr., et cela bien que les rentrées fiscales fussent de 400 000 fr. supérieures au montant inscrit au budget. Faudra-t-il, ces prochaines années, élever le taux de l'impôt, qui est déjà de 1 fr. par franc payé à l'Etat, ou se résoudre à accumuler les déficits? Le Conseil communal n'a pas opté pour l'instant; il a signalé, toutefois, qu'au cours de ces dernières années les résultats favorables des comptes ont permis des amortissements extraordinaires pour plus de 2 millions.

Quant au Conseil général de Châtel-Saint-Denis, il a voté un crédit de 450 000 fr. pour la construction d'un poste sanitaire de secours (hôpital souterrain) et un poste de commandement, réalisation devisée à 2,5 millions, le solde de la dépense.

Etant couvert par les subventions fédérales et cantonales, ce complexe de protection civile sera construit dans le sous-sol du jardin de l'ancienne maison Perroud. En surface, sera aménagée une place de parc pour 50 à 60 voitures. (tlm)

Organisation et constructions du service sanitaire du canton de Berne

14 hôpitaux souterrains

La loi fédérale sur les constructions de protection civile exige que l'on aménage des salles de traitement et des centres opératoires bien protégés dans les hôpitaux neufs ainsi que dans les hôpitaux transformés. Les centres opératoires bien protégés des hôpitaux souterrains comprenant des salles d'opération modernes, des installations pour les radiographies, des laboratoires, des pharmacies et des lits pour recevoir de 100 à 350 patients. Dans le canton de Berne, il existe déjà 14 hôpitaux abrités qui totalisent environ 2900 lits répartis dans les différentes régions hospitalières. D'autre part 23 nouvelles installations sont prévues et la construction de certaines d'entre elles a déjà commencé. Il s'agit de préparer les abris nécessaires pour accueillir, en cas de guerre ou de catastrophe, les grands blessés et environ 50 % des patients déjà hospitalisés.

L'organisation du service sanitaire

Le service sanitaire a pour but d'assurer le traitement des patients dans tous les cas stratégiques, par la mise en œuvre des ressources en personnel et en matériel et en utilisant les installations médico-sanitaires du pays. On distingue cinq cas stratégiques: état de paix relatives, état de tension accrue ou de troubles sérieux, conflits ouverts en Europe, guerre déclarée à notre pays, grands endommagements et occupation partielle du pays. La notion de «patient» englobe toutes les personnes blessées ou malades, qu'elles soient civiles ou militaires, sans aucune distinction de sexe, d'âge ou de nationalité.

Les organismes de la protection des communes donnent les premiers soins aux blessés et aux malades. Dans les maisons, ce sont les samaritains qui agissent et dans la zone des dégâts, ce sont les formations de sauvetage. Au poste sanitaire de secours, le médecin procède aux interventions chirurgicales les plus urgentes, afin de maintenir en vie les grands blessés pour qu'on puisse les transporter ensuite dans un lieu de traitement définitif. Les lieux de traitement définitif sont les centres opératoires abrités; ils sont en principe rattachés à des hôpitaux déjà existants.

Cela constitue en effet un grand avantage, car chaque hôpital a un champ d'action qui dépend des conditions géographiques. De plus, les services qui y assurent la bonne marche en temps de paix peuvent être maintenus, du moins en partie, en cas de guerre par le jeu des dispenses du service actif. A cela s'ajoute le fait que le coût diminue considérablement si l'on aménage un centre opératoire bien protégé en même temps qu'on construit un hôpital ou qu'on le transforme. De même, en cas de menace pour notre pays, on peut facilement transporter les divers appareils et instruments de l'hôpital en surface aux établissements souterrains. Enfin, les salles d'opérations d'un centre opératoire abrité, annexé à un hôpital, peuvent servir, en temps de paix, de stations d'urgence ou éventuellement être utilisées pour les opérations. Sous le nouvel hôpital de district, à Grosshöchstetten, il y a maintenant un hôpital abrité moderne comprenant 216 lits. En cas de guerre, les grands blessés sont amenés des postes sanitaires de secours, on les lave, désinfecte, met au lit dans une suite de salles spécialement aménagées, et les médecins viennent les ausculter. Les deux salles d'opération ont un équipement tel que les chirurgiens peuvent se permettre des interventions nécessitant une asepsie extrême. Il serait par exemple possible de procéder à des opérations des articulations. Outre la salle d'opération, on a une salle pour les radiographies, une salle de plâtre, une pharmacie, un laboratoire ainsi que diverses installations sanitaires. 24 lits sont prévus pour la réanimation des patients qui viennent d'être opérés. Six grandes chambres de malades peuvent accueillir chacune 23 lits. Sous le centre opératoire, on a construit un réservoir d'eau d'une capacité de 300 000 litres. Une génératrice de secours – un moteur Diesel 2 temps de 202 chevaux-vapeur – pourvoit à l'énergie nécessaire en cas de panne de courant. Le combustible pour alimenter la génératrice est stocké dans un réservoir de 17 000 litres. L'air frais est amené jusqu'à l'hôpital souterrain à travers une gaine et, ensuite, évacué vers l'extérieur. Si l'air autour de l'hôpital est vicié, on peut le faire passer par différents filtres.

Plus de 2900 lits sous terre

Dans le canton de Berne, on a construit pendant la seule période de 1970 à 1974 des centres opératoires abrités pour un montant d'environ 7 millions de francs. Une installation coûte entre 600 000 et 900 000 francs. La Confédération prend à sa charge 64 % des frais, le canton 5 à 29 % et les communes le reste. On

trouve actuellement des hôpitaux souterrains à Berne (310 lits sous l'Hôpital Ziegler et sous l'Hôpital de l'Ile), Ostermundigen (274 lits à l'Hôpital de secours), Moutier (225 lits), Erlenchbach (192 lits), Sumiswald (192 lits), Langnau (105 lits), Herzogenbuchsee (100 lits) et à Langenthal (100 lits). Quatre autres centres opératoires abrités n'ont que le gros œuvre terminé: à Berne (350 lits sous le nouvel hôpital de pédiatrie), Aarberg (210 lits), Riggisberg (184 lits) et à Zweisimmen (150 lits). On a commencé récemment la construction d'un hôpital souterrain sous l'Hôpital Wildermeth, à Bienne. En incluant les installations terminées et celles qui sont encore en construction, on arrive à un total de plus de 2900 lits dans les différents centres opératoires abrités. Selon le dispositif sanitaire du canton de Berne, on prévoit encore 19 installations, de sorte que l'on pourra disposer de 7438 lits d'hôpitaux dans des salles protégées. Dans le canton de Berne, les hôpitaux contiennent actuellement 4000 à 5000 patients sérieusement atteints. En cas de grave menace, 50 % des patients pourraient rentrer chez eux, alors que les autres, soit entre 2000 et 3000, devraient être transportés dans les abris. Il est important d'avancer la construction des centres opératoires prévus, afin qu'un nombre suffisant d'hôpitaux abrités soient à la disposition des grands blessés en cas de catastrophe.

«24 heures», Lausanne,
9. 7. 1975

Aubonne: un centre d'instruction de la protection civile pour la zone comprise entre Renens et la terre sainte

La Municipalité d'Aubonne soumet à l'enquête publique les plans relatifs à la construction du Centre régional d'instruction de protection civile de l'Ouest vaudois (CRIO). Cette réalisation, dont le coût est estimé à quelque quatre millions de francs, intéresse la partie du canton de Vaud comprise entre Renens et la frontière genevoise, pour l'heure vingt-cinq communes de plus de mille habitants. Les travaux pourraient commencer, dans le meilleur des cas, au printemps 1976 pour être achevés en automne 1977, le centre devenant opérationnel au début de 1978.

Cette mise à l'enquête intervient après cinq ans de tractations préliminaires et d'études. Elle s'inscrit dans le cadre du dispositif cantonal d'instruction de protection civile. Dispositif qui comprend trois centres régionaux; est (Villeneuve, en cours d'exécution), nord (implantation non définie) et ouest (Aubonne), auxquels s'ajoute le Centre de Gollion réservé à la formation de l'encadrement.

C'est le 4 juin 1970 qu'eut lieu une première réunion de travail à propos du CRIO. Elle aboutit à la formation d'une commission de cinq membres, formée de représentants des communes de Renens, Crissier, Nyon, Bière et Aubonne. Aujourd'hui, cette commission est présidée par M. André Aellen, d'Aubonne, tandis que M. Charles Jaquinet, d'Aubonne également, en assure le secrétariat. Participe en outre à ses travaux, MM. P. Oppliger, chef cantonal de l'instruction PC, et Jean Bettems, architecte à Aubonne, auteur du projet.

La première tâche – et non des moindres – à laquelle s'attela la commission fut de trouver les 20 000 mètres carrés de terrain nécessaires aux diverses installations du futur centre. Les vingt-deux communes qui, dans un premier temps, avaient donné un accord de principe, furent consultées à ce sujet; mais aucune d'entre elles ne fut en mesure de proposer une implantation satisfaisante.

La solution vint finalement de la commune d'Aubonne qui put acquérir une parcelle suffisamment grande pour permettre une extension éventuelle, remplissant un certain nombre de conditions impératives, notamment des possibilités d'accès aisés et la proximité d'un ruisseau au débit régulier d'un bout de l'année à l'autre, permettant des pompages intermittents sans conséquence pour l'environnement, en l'occurrence le Roju. Le terrain acheté par Aubonne, qui a reçu l'agrément des instances fédérales et cantonales compétentes, est situé au nord de Signal-de-Bougy, en face pratiquement du village de Montherod.

Les installations seront réparties entre deux secteurs distincts, affectés respectivement à la formation théorique et aux exercices pratiques. La théorie sera dispensée dans un bâtiment de près de quarante-cinq mètres de longueur, à trois niveaux (sous-sol, rez-de-chaussée, étage). Au sous-sol seront aménagés divers locaux de service (garages, dépôts, locaux sanitaires, vestiaires, chaufferie, abris PC, etc.).

Le rez-de-chaussée sera utilisé par les services administratifs, d'intendance et d'instruction du centre, l'appartement du concierge et un réfectoire d'environ cent places. Le premier

étage servira à la préparation théorique proprement dite. Il comportera, entre autres, sept classes de quarante mètres carrés chacune et une salle de septante-deux places où sera dispensée, notamment, l'instruction audio-visuelle.

A l'extérieur seront construites, outre quatre-vingts places de parc, diverses installations de formation pratique. Il est à relever que les surfaces actuellement arborisées n'auront pas à souffrir de la réalisation du projet, mieux même, elles seront complétées par de nouvelles plantations en bordure de la propriété.

Le coût de l'opération sera largement subsidié par la Confédération (59%) et par le canton (20,5%). Le solde, soit 20,5%, sera à la charge des communes astreintes à l'envoi d'un contingent local.

Cette participation financière des communes, calculée au prorata du nombre d'habitants, constitue le souci essentiel de la commission. Bien qu'obligatoire, sur le plan fédéral, elle sera soumise au vote des conseils communaux.

Il n'est pas exclu que des difficultés surgissent dans certains cas. Il s'agit dès lors de mettre au point une convention susceptible de satisfaire l'ensemble de ses signataires. La commission, en collaboration avec les autorités fédérales et cantonales, s'y emploie depuis pas mal de temps et il est vraisemblable qu'un projet d'accord pourra être soumis aux communes intéressées à la fin de l'été.

Notons encore que, du point de vue de l'économie régionale, ce projet offre un intérêt évident, compte tenu de la conjoncture. Un intérêt d'autant plus grand qu'il est d'ores et déjà prévu de limiter les appels de soumissions aux entrepreneurs établis dans la zone englobée par le CRIO. J.-C. Ct

Le Centre régional d'instruction PC de l'Ouest vaudois, projeté à Aubonne, a été conçu en fonction de critères esthétiques facilitant son intégration dans le site choisi

«24 Heures», Lausanne,
22. 7. 1975

Un abri pour chaque Veveysan, ou quand la protection civile se fait fourmi

En cas de conflit armé touchant la Suisse, combien de Veveysans auraient-ils la possibilité de se réfugier

dans un abri souterrain efficacement protégé? Réponse: la quasi-totalité. En effet, ce qui n'était encore qu'un vœu pieux au lendemain de la dernière guerre mondiale commence aujourd'hui à devenir une réalité grâce au patient travail mené par les services de protection civile.

La construction d'abris en est l'aspect le mieux connu: chacun peut voir les portes blindées dont sont munies la plupart des caves, et bien des propriétaires ont déjà maugréé contre les dépenses supplémentaires que leur imposaient les exigences de la protection civile! Mais ceci n'est que la partie visible de l'iceberg; il faut y ajouter toute une infrastructure, une tâche d'organisation et d'instruction qui, pour une ville moyenne comme Vevey, prennent déjà une ampleur insoupçonnée. M. Georges Cuendet, chef de l'organisme intercommunal de Vevey-Corseaux-Corsier, nous a décrit la situation telle qu'elle s'y présente à l'heure actuelle.

Rappelons tout d'abord quelques données de base: La protection civile, dans sa conception actuelle, résulte d'une votation populaire de 1961, et des mesures d'application qui en ont découlé les années suivantes. Pour remplir sa tâche – protéger la population civile en cas de conflit armé – ce service doit d'une part diriger la construction d'un certain nombre d'abris et de locaux, d'autre part former du personnel qualifié (recruté parmi les hommes de 20 à 60 ans non astreints au service militaire). Ce travail est l'affaire des communes avant tout: ce sont elles qui constituent la cellule de base de l'organisation.

En 1961, tout était donc à faire. On mit tout d'abord l'accent sur les éléments d'intervention actifs, étant entendu qu'en cas de nécessité, une partie de la population devrait se contenter d'abris de fortune. Au fil des ans, la tendance s'est peu à peu renversée au profit de la protection passive: la construction d'abris fut encouragée, et l'importance relative des éléments d'intervention diminua. Conséquence logique de cette évolution, il fallut alors songer avant tout à l'organisation de la vie dans les abris: dans de nombreux cas, plusieurs centaines de personnes seraient réunies dans un espace restreint, ce qui n'irait pas sans poser de problèmes. A cela s'ajoute le fait que la rapidité des armes rend aujourd'hui le principe des alertes partiellement inefficace, et qu'il faudrait donc songer à l'occupation préventive des abris.

Il résulte de ceci qu'une grande partie des personnes incorporées dans la protection civile est formée au service d'abri. Formée? Là est le problème, justement! A Vevey (1733 incor-

porés) comme dans tout l'Est vaudois, la formation est pour l'instant quasiment inexistante: on espère toujours la construction du centre d'instruction de Villeneuve, et en attendant, seuls les sanitaires, les hommes des services d'alarme, de détection et de transmission sont préparés à leur tâche. C'est là le principal casse-tête chinois auquel se heurte M. Cuendet.

En ce qui concerne les abris, on l'a vu, la situation est assez satisfaisante dans la région veveysanne: pour une population d'environ 22 000 habitants, on recense aujourd'hui 21 248 places ventilées artificiellement et 3400 places avec aération naturelle, ces dernières n'étant évidemment qu'un pis-aller. Les abris, au nombre de 410 environ, comptent de 4 à... 662 places, pour celui de l'entreprise Nestlé!

Toutes les villes du canton ne sont pas aussi bien loties. C'est ainsi qu'à Nyon, on note un fort déficit en places ventilées artificiellement.

Les services de protection civile possèdent aussi leurs propres locaux. La caserne des pompiers de Vevey renferme dans ses sous-sols, à quelque dix mètres sous terre, le poste de commandement de l'organisme intercommunal, équipé de nombreux moyens de liaison, de matériel d'intervention, ainsi que de dortoirs, douches et cuisine pour ceux qui devraient y vivre. Mais dans ce domaine, il reste encore beaucoup à faire: le plan d'équipement prévoit un poste sanitaire de secours (128 lits, un bloc opératoire), qui reste à créer, ainsi que cinq postes sanitaires (32 lits), dont deux existent à l'heure actuelle. Toujours sur le

papier, il est prévu de construire quatre «postes d'attente», où seront regroupés les hommes de la protection civile, avec leur matériel: un seul est installé pour l'instant. On le voit, d'importants investissements seront encore nécessaires; on peut les estimer grossièrement à un peu plus de 7 millions de francs, sans compter la participation financière au centre d'instruction régional de Villeneuve. Il va sans dire que tout cela ne sera pas créé demain: comme le relève M. Cuendet, la protection civile repose sur un compromis: assurer une sécurité maximale avec des dépenses aussi raisonnables que possible. Pour réaliser ce compromis, il faut faire preuve de patience, mais un regard en arrière permet de constater qu'une bonne partie du chemin a déjà été parcourue.

Pt

In sieben Tagen rund um die Welt des Gastgewerbes.

Für alle Fachleute und Berufstätigen
aus dem Produktions- und Dienstleistungsbereich des
Gastgewerbes, die sich über den aktuellen
Stand ihres Berufes umfassend
informieren wollen.

13.-19. NOVEMBER 1975
IN DER SCHWEIZER MUSTERMESSE BASEL
IGEHO 75
6. INTERNATIONALE FACHMESSE
FÜR GEMEINSCHAFTSVERPFLEGUNG,
HOTELLERIE UND RESTAURATION



GRIEDER, BERMAN

Rollenoffset

ist sehr leistungsfähig. Verlangen Sie Druckmuster.
Unsere Fachleute beraten Sie gerne.

Vogt-Schild AG

Druck und Verlag
4500 Solothurn 2 Tel. 065 21 41 31